

Une fois par an, en septembre, les jeunes ayant envoyés une lettre affirmant, décrivant leurs motivations pour devenir J.S.P., subissent les tests de sélection. Ces épreuves nous permettent d'évaluer les jeunes sur les maths, le français, leurs motivations et leur potentiel physique.

Ces tests comportent :

Une partie écrite : - mathématique

- une lettre de motivation

*La calculatrice **non scientifique** est autorisée.*

Un entretien : sous ce vocable il faut entendre une discussion de 10 minutes sur la lettre de motivation écrite par le jeune pendant les tests. Dans un 1^{er} temps, le jeune se présentera ainsi que son parcours scolaire puis répondra à des questions sur ses motivations et son avenir.

Une partie sportive :

- course 800 m

- lancer de poids (4 kg pour les garçons et 2 kg pour les filles)

- endurance musculaire abdominale

A l'issue de ces tests, les jeunes retenus reçoivent les coordonnées d'un médecin et toutes les informations utiles afin de passer la visite médicale d'incorporation telle que définie par la circulaire du 16.07.2003 sur le suivi médical des jeunes sapeurs – pompiers.

Les annales ☐ :

[Enoncé de l'écrit 2009 - 2010 - corrigé type.pdf](#)

[Enoncé de l'écrit 2009 - 2010.pdf](#)

[Enoncé de l'écrit 2010 - 2011 - corrigé type.pdf](#)

[Enoncé de l'écrit 2010- 2011.pdf](#)

[Enoncé de l'écrit 2011 - 2012.pdf](#)

[Enoncé de l'écrit 2012 - 2013.pdf](#)

[Q.C.M. 10.09.2011 - corrigé JSP.pdf](#)

[Q.C.M. tests 08.09.2012 corrigé JSP.pdf](#)